

M. Thacker: En ce qui a trait au secteur du camionnage en Ontario, il est vrai que certains camionneurs de cette province s'inquiètent de l'accord de libre-échange, mais ce n'est pas le cas de tous. En outre, permettez-moi de dire à mon honorable collègue qu'en Alberta ce secteur est déréglementé depuis des années et qu'on laisse jouer les lois du marché, mais cela ne l'empêche pas d'être florissant. Je ne vois pas pourquoi les camionneurs de l'Ontario ne pourraient pas, grâce à leur esprit d'entreprise et leur ingéniosité, aller concurrencer les Américains aux États-Unis et être compétitifs sur la scène mondiale.

Mon collègue a signalé que quelque 43 États américains refusent de délivrer des permis à des filiales de sociétés de camionnage canadiennes qui veulent transporter des marchandises à l'intérieur de ces États seulement. Il a également précisé qu'à la suite de l'adoption du projet de loi C-19 certaines de nos provinces seront, au moins pour cinq ans, visées par les dispositions de réciprocité et que, par la suite, ce sont les sociétés prêtes, aptes et disposées qui pourront se charger du transport. Même à ce moment-là, les camionneurs américains n'auront pas les coudées franches pour ce qui est du transport interprovincial au Canada. Ils devront, comme à l'heure actuelle, se constituer en sociétés canadiennes, engager des citoyens canadiens, créer une filiale ou au moins une société canadienne, payer des impôts sur le revenu au Canada et faire face à la concurrence chez nous. Selon moi, nous pouvons les battre à plates coutures comme les camionneurs de l'Alberta le font aux États-Unis. Les Albertains s'en sortent fort bien et je ne suis donc pas aussi inquiets que mon vis-à-vis, même s'il pose fort bien la question.

Si on peut prouver que certains États utilisent des pratiques restrictives contre les transporteurs canadiens, le gouvernement pourra invoquer l'article pertinent du projet de loi C-19, la Loi de 1987 sur les transports routiers, dont mon collègue a parlé avec beaucoup d'éloquence lorsque la Chambre a étudié la question, et qui permet des mesures de représailles si des mesures correctrices ne sont pas prises après consultations. Je peux garantir au député que le gouvernement actuel ou, en fait, tout gouvernement réagira si les Américains ne traitent pas nos camionneurs de façon équitable.

● (1820)

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES—LA FAILLITE DE LA
PRINCIPAL SAVINGS AND TRUST—LE TRANSFERT DE FONDS QUI
AURAIT ÉTÉ FAIT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, le 12 août j'ai interrogé le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) au sujet de la Principal Savings and Trust Company. A cette époque, deux sociétés avaient déposé leur bilan dans la province de l'Alberta: First Investors et Associated Investors. Il y a lieu de bien préciser que ces deux sociétés étaient de régime provincial et non fédéral, mais elles faisaient partie d'un réseau de sociétés exerçant dans ce domaine d'activité.

En fait, la Principal Savings and Trust Company, qui est reliée à ces deux sociétés de régime provincial, est une société de régime fédéral relevant de la Société d'assurance-dépôts du Canada. A cette époque, j'espérais que le ministre pourrait

L'ajournement

donner aux députés les renseignements propres à éclairer certaines des questions évidentes qui se posaient et qui sont toujours sans réponse.

Nous avons appris au cours des dernières semaines et même des derniers mois que des enquêtes avaient été ouvertes par les gouvernements provinciaux. Nous avons également appris à notre grand désarroi que beaucoup de citoyens de tous les coins du Canada avaient eu à souffrir des faits et gestes de la Principal Savings and Trust et des autres sociétés auxquelles elle était liée. En fait, 50 000 à 60 000 de ces Canadiens y ont perdu une bonne part de leurs économies.

Le fait est que des Canadiens de ma province, c'est-à-dire de la Nouvelle-Écosse, et je dirai même de ma propre circonscription également y ont perdu beaucoup d'argent, tout comme des gens de l'Alberta, de certains coins de la Colombie-Britannique et d'un peu partout au Canada. Le gouvernement prétend que cela relève du gouvernement provincial et non de lui, donc qu'il est déchargé de toute responsabilité. Mais le secrétaire parlementaire sait que la Société d'assurance-dépôts du Canada a effectué des audits à la Principal Savings and Trust. Prétendant leur caractère confidentiel, le ministre a refusé de déposer les rapports de ces audits.

Je comprends que le secret est important dans le monde des affaires, mais il devrait sembler tout aussi important, non seulement au gouvernement, mais aussi aux gestionnaires et aux dirigeants d'entreprises de ce secteur de notre économie, de nous informer de tous les événements et de tous les détails entourant la faillite de la Principal Savings and Trust et de ses sociétés affiliées. Seulement alors les Canadiens et les hommes d'affaires en cause pourront être convaincus que le système en vigueur répond bien aux besoins et atteint les objectifs des Canadiens. Le gouvernement a continuellement refusé de divulguer ces renseignements.

Les députés ministériels savent également que l'on a eu recours à certaines pratiques très trompeuses. Nous voudrions savoir ce que le gouvernement a dit à l'Alberta à ce sujet. A-t-il transmis le dossier au ministre compétent de l'Alberta? L'a-t-il remis à la section de la GRC chargée des fraudes commerciales? A-t-il fait mener une enquête par l'entremise du ministère de la Consommation et des Corporations?

Les Canadiens perdent des milliers de dollars à cause de l'incurie du gouvernement qui cherche à protéger ces sociétés en invoquant le secret, et les événements qui se sont déroulés il y a des semaines, des mois, voire des années.

● (1825)

J'espère que le secrétaire parlementaire pourra dire non seulement à l'ensemble des Canadiens mais surtout aux 60 000 d'entre eux qui ont perdu de l'argent dans la Principal Savings and Trust si, oui ou non, il est disposé à collaborer avec les gouvernements provinciaux en vue de rembourser intégralement ces personnes. J'espère qu'il pourra nous dire que le gouvernement fournira tous les détails de cette affaire et lèvera le voile du secret pour protéger le système et en garantir l'intégrité, non seulement dans l'immédiat, mais également à l'avenir.